



Chèque faussement encaissé

Par Robert77

Bonjour,

Je pense que mon locataire essaie de m'arnaquer en m'envoyant des justificatifs probablement falsifiés de paiement.

Selon ses dires, un de ses chèques établi à mon nom a bien été encaissé, et il me transfère une copie recto du chèque encaissé, copie transmise par sa banque.

Évidemment, je ne suis pas dupe, je ne reconnais pas le chèque, et je suis certain qu'il a falsifié le document (avec Photoshop) ; je pense aussi qu'il a eu du mal à falsifier le verso, ce pourquoi il ne m'a transmis que le recto.

Je lui demande de faire opposition afin qu'il obtienne un remboursement (il peut aussi s'agir d'une erreur de traitement de la part de sa banque) et puisse me refaire un paiement (nouveau chèque ou virement).

Depuis, silence radio, il attend sûrement que les 2 mois pour faire opposition passent, pour pouvoir ensuite rejeter la faute sur sa banque, et laisser le problème se régler plus tard (juridiquement).

En attendant, il me manque un loyer, et il pense pouvoir se défendre contre une résiliation de bail pour non-paiement, en prouvant qu'il est à jour de ses paiements. Il a effectivement une preuve de paiement, mais pas de règlement au bon destinataire... sauf avec une pièce falsifiée.

Sa mauvaise foi est caractérisée par son refus de faire opposition au chèque. Je suis certain qu'il s'est fait un chèque à lui-même (ou à un complice) et qu'il a modifié la copie du chèque envoyée par sa banque.

J'ai envoyé une demande de confirmation auprès de sa banque mais évidemment je n'ai pas reçu de réponse.

S'agit-il d'un délit ? Puis-je porter plainte ? Est-ce que la banque peut être poursuivie pour complicité ?

Par Robert77

Ou alors, plus vicieux, qu'il a ouvert un compte bancaire à mon nom pour encaisser ce chèque... ?